

Collectif Violences Intra-familiales **Groupe d'intervision : soutien à la pratique professionnelle**

Charte de fonctionnement

Il est obligatoire de prendre connaissance de la charte avant la participation aux réunions du groupe. Tous.tes les professionnel.le.s participant.e.s s'engagent à en respecter les principes.

1- Ce groupe s'adresse aux professionnel.le.s exerçant sur le territoire du Pays Voironnais, auprès de personnes victimes de violence(s) intrafamiliale(s), sans distinction d'âge.

2- Les participant.e.s au groupe interviennent sans émettre de jugements de valeurs à propos des situations présentées, et dans le respect des postures professionnelles de chacun.

3- L'anonymat est un élément primordial des temps d'échanges. La.le professionnel.le venant présenter une situation doit être attentive.f à supprimer de sa présentation tous les éléments permettant d'identifier une personne et non nécessaires à la compréhension du récit (nom, prénom des adultes et des enfants, commune d'habitation...).

Pour aider à la présentation, une fiche de synthèse est mise à votre disposition. Les autres membres du groupe s'engagent à garder la confidentialité de la totalité des échanges.

4- Les professionnel.le.s présent.es ont une responsabilité partagée : chacun.e est garant.e du cadre posé